

Les abonnements pour Gand et pour les communes de l'agglomération gantoise sont reçus au bureau du Journal

8 - Rue aux Tripes - 8
GAND
au prix de
16 francs par an
4 francs par trimestre

Prix du numéro : 10 centimes.



ANNONCES : 40 centimes la ligne. **RECLAMES** avant les Annonces : 1 franc la ligne. **RECLAMES** dans le corps du journal et **AVIS FINANCIERS** : 2 francs la ligne. **REPARATIONS JUDICIAIRES** : 2 francs la ligne.

ON TRAITE A FORFAIT POUR LES ANNONCES SOUVENT REPETÉES

BUREAUX
OUVERTS DES HEURES A MIDI

Pour les Annonces et Reclames de la Belgique, et l'exception des deux Flandres, ainsi que pour celles des pays étrangers, adresser à MM. J. M. Lebeque et C^o, Officiers de Publicité, 36, rue Neuve, à Bruxelles.

BULLETIN DE L'EXTÉRIEUR.

Les inondations en Hollande

D'après le N. R. Courant, les dégâts causés par l'inondation sont évalués, pour la Hollande entière, à 30 millions.

Le gouvernement serbe en France

Une dépêche de Paris au Times, dit que le gouvernement serbe s'installerait prochainement à Aix-en-Provence.

L'industrie minière en Espagne

La « Espana economica y financiera » annonce qu'une société vient de se constituer en Espagne dans le but d'exploiter le champ de mines de charbon « Hulleros de Esia », situé à Citerma (province de Léon). Le capital souscrit s'élève à 1 million de pesetas.

Un institut international de Droit en Suisse

M. Otto Schnyder, avocat à Lucerne, a présenté au Conseil fédéral un mémoire en faveur de la création en Suisse d'un Institut international de droit destiné à rassembler et à conserver les documents juridiques de tous les pays. Dans une première section historique seraient réunis les lois et règlements anciens. L'Institut s'occuperait également du droit actuellement en vigueur et des projets de constitutions, lois et règlements futurs.

Le Pape et le Congrès de la Paix

Lugano, 16 janvier. — On télégraphie de Rome, d'après une information de l'Agence Informations : S'il est vrai que le Pape n'a pas dit jusqu'ici aucune démarche auprès des grandes puissances au sujet du Congrès de la Paix, il n'a pas dit non plus que le Pape renoncât à participer au dit congrès. Le Pape n'a pas eu l'occasion jusqu'ici de discuter cette question avec les puissances ; il n'a pas renoncé à le faire plus tard. Entretemps le Vatican prépare le terrain pour l'admission favorable de propositions élaborées par lui.

Les pensions de vieillesse en Allemagne

Le Reichstag a adopté samedi dernier une motion tendant à ramener de 70 à 65 ans l'âge fixé pour l'octroi des pensions de vieillesse.

Le budget suédois

W. T. B. Stockholm, 17 janvier. — Le projet de budget déposé au Parlement par le Gouvernement s'élève à 414.250.000 couronnes. Les crédits pour l'armée atteignent 66.102.000 couronnes, ceux pour la marine 30.830.808. Les dépenses résultant du maintien de la neutralité — 53 millions — seront couvertes par un emprunt de 27 millions et les recettes d'Etat.

Le discours du trône en Suède

Stockholm, 17 janvier. — Dans son discours, prononcé à l'ouverture de la Chambre, lundi, le Roi a fait d'abord allusion aux événements, qui peuvent décider de l'avenir de tant de peuples. Le gouvernement espère pouvoir continuer à observer la neutralité à laquelle il est resté fidèle dès le début.

Le Roi ajoute : Les soldats de l'armée et de la marine, dont les forces ont été augmentées pour la défense de la neutralité, doivent se tenir toujours prêts. Le peuple a souffert, de différentes façons, de la guerre. Les belligérants négligent de plus en plus les principes du Droit des Gens, et le but de celui-ci qui est la protection des peuples et des communications pacifiques. L'attitude des belligérants a soulevé pour nous de nombreuses difficultés. Notre gouvernement a plus d'une fois dû s'opposer à la mainmise étrangère sur le commerce suédois. Les efforts pour renforcer la défense nationale doivent être poursuivis.

Le trust d'importation scandinave

On annonce de Christiania qu'une société anglaise vient de se former à Londres, sous la raison sociale « Tennant Cy ». Cette société possède un capital de deux millions et a son siège social à Christiania. Le directeur de cette société, qui est aussi le directeur de Norsk Hydro Cy Tennant, appartient à une des plus anciennes firmes d'industrie chimique d'Angleterre. Son président est lord Glenconner, le baron du premier ministre Asquith.

On ignore encore sur quelles marchandises portera ce nouveau trust d'importation en Scandinavie.

La tempête au Danemark

L'ouragan qui fut la cause principale de la catastrophe de Bergen, a également sévi sur le Danemark samedi et dimanche, notamment dans l'ouest du Jutland et près de Skagen. Le phare qui se dresse sur la falaise de Skagen a été enlevé samedi soir ; il a été retrouvé dimanche à midi sur l'île de Læsø par des vapeurs de sauvetage.

L'industrie de l'acier

Le « New-York Times » annonce que l'U. S. Steel Corporation a fait construire en ce moment de nouvelles usines pour la fabrication de l'acier. Cette fabrique, qui s'élèvera à Young Town, sera de loin la plus importante du monde entier.

Les élections présidentielles aux Etats-Unis

On annonce que M. Gary, président du trust de l'acier, posera, contre Wilson, sa candidature à la présidence des Etats-Unis.

La loi martiale au Mexique

Une dépêche d'El Paso annonce que la loi martiale a été proclamée au Mexique, après la mort du général Huerta. Un combat est engagé entre Américains et Mexicains. Quantité de blessés jonchent le champ de bataille.

Par contre une dépêche de Washington dit que l'ordre est rétabli au Mexique. Le sénateur Lewis a proposé d'autoriser le président Wilson à se servir de la flotte et de l'armée dans le but de rétablir l'ordre au Mexique, dans les mêmes conditions où les Etats-Unis sont intervenus à Nicaragua et à Haïti.

Le général De Wet

L'agence Reuter apprend de Capetown que les discours tenus par le général De Wet depuis sa mise en liberté provoquent des critiques, parce qu'il s'est engagé à ne se mêler d'aucune façon des affaires politiques.

Le Volksstem écrit : de Wet a provoqué de nouvelles inquiétudes. Le gouvernement a rappelé à de Wet par lettre les obligations qu'il a contractées au moment de sa libération.

L'office central d'identification et de contrôle

Nos lecteurs se rappelleront que nous publions, à cette place, il y a quelques jours, une circulaire adressée à la population d'Amsterdam par une administration charitable de cette ville, pour la mettre en garde contre les exploités de la bienfaisance publique et privée. Il est un fait patent que l'argent donné pour secourir n'atteint pas toujours son but et bien souvent ne reçoit pas bon emploi. Trop de personnes, trop de comités et d'œuvres, ont donné et donnent sans avoir la certitude de la destination que recevront leurs dons. Nous n'ignorons personne en disant que dans l'agglomération de Gand, où tant d'œuvres ont vu le jour depuis la guerre pour porter secours aux malheureux, il y a eu, et il doit y avoir encore des abus. C'est dans le but de combattre ceux-ci qu'a été créé, à la fin du mois d'août 1915, en notre ville, l'« Office Central d'Identification et de Contrôle » dont nous voulons dire quelques mots aujourd'hui.

A l'initiative de l'administration communale un comité fut donc constitué comprenant un délégué de chaque parti politique : MM. M. Hartsoen, président, J. Casier, conseiller communal, et G. Wurth, avocat et conseiller provincial, et qui organisa les nouveaux services dans un immeuble de la rue av. n. 11, mis gracieusement à sa disposition par M. Rolin.

Il s'agissait, en vue d'empêcher que des familles ne fussent abusivement secourues par plusieurs œuvres, sinon par toutes à la fois, de dresser la fiche de chaque famille secourue. Cette fiche devait mentionner la composition des familles et les ressources dont celles-ci disposaient en salaires ou secours. Il a fallu donc d'abord que l'Office Central reçut et contrôlât la liste des secours de toutes les organisations existantes, puis qu'il éditât, d'après les registres de la population, l'état civil exact de tous les milliers de secours. On jugera de l'importance du travail accompli par les chiffres suivants qui représentent le nombre des familles, ou personnes seules, secourues par les différentes œuvres, au 31 décembre dernier. Bien entendu, un grand nombre de secours étaient inscrits, d'abord d'ailleurs, sur plus d'une de ces listes :

Secours aux chômeurs (non syndiqués, ni mutualistes)	28.833
Syndicats	11.917
Mutualités	6.019
Soupe communale	12.079
Habitement (détail noir)	26.262
Secours Divers	1.459
Familles sans soutien par suite de la guerre (caldais)	7.007
id. de sous-officiers	550
Artistes musiciens	50
id. peintres	33
Œuvre du sou	1.833
Bureau de Bienfaisance et œuvre du Lait	13.500
Hospices	320
Domiciliers	34
Travaux de la ville	10.652
Cette dernière catégorie se subdivisait ainsi :	
Aux Darses	8.430
Voirie	119
Services des Plantations	642
Nettoyage Public	777
Peinture, etc.	654

Depuis le 1^{er} janvier, les ouvriers employés précédemment au service des Plantations, sont également occupés, faute de besogne suffisante, aux travaux des darses.

Voilà pour la seule ville de Gand. Le tableau suivant donne les chiffres principaux pour les communes de Ledeburg, Gentbrugge et Mont-Saint-Amand :

	Familles	Soupe	Habille-	Bur. de Total
sans soutien	mont	Bienfais.		
Ledeburg	720	1400	1350	3580
Gentbrugge	824	1116	1662	3315
Mont-St-Amand	950	2750	1800	5508
	2494	5266	4812	12.563

L'Etat civil de tous ces ménages ou personnes étant rédigé, et en regard, l'impôt de leurs ressources — salaires et secours, toutes ces fiches ont été classées par sections de police, dans l'ordre alphabétique des rues et l'ordre numérique des maisons (pairs et impairs). Plus de 2000 abus ont été découverts et signalés aux œuvres intéressées. L'index alphabétique, qui a permis de découvrir plusieurs ménages qui possédaient plus d'un domicile et étaient secourus à chacun d'eux comprenait pour Gand seul, au 31 décembre 39.068 familles ou personnes seules secourues. Si l'on compte trois personnes en moyenne par famille, cela fait un total de 117.000 secours environ, sur une population totale d'à peine 160.000 habitants ! L'index alphabétique est presque achevé pour les faubourgs, et M. Caroen, le très compétent chef de bureau de l'Office Central, à l'extrême amabilité duquel nous sommes redevables de tous ces détails, estime que le total des secours s'élèvera à 7.500 environ. Notons en passant que l'Office comprend un personnel de 19 employés, auxquels cinq « extra » ont été adjoints pour la composition de l'Index en question.

Pour la ville il peut être intéressant de savoir le nombre de secours, par section de police. Voici les différentes sections :

1 ^{re}	1112	fiches	7 ^{me}	3329	fiches
2 ^{me}	1620	id.	8 ^{me}	6283	id.
3 ^{me}	4483	id.	9 ^{me}	3446	id.
4 ^{me}	2174	id.	10 ^{me}	6195	id.
5 ^{me}	2189	id.	11 ^{me}	1603	id.
6 ^{me}	6629	id.			

Il y a donc deux classements, l'un par section de police, comprenant les adresses des secours ; l'autre, alphabétique, pour toute la ville et les faubourgs. A la demande d'une des œuvres de secours, l'Office de Contrôle peut immédiatement donner tous les renseignements utiles. Des bulletins de demande de renseignements ont d'ailleurs été composés qui permettent de dresser expéditivement un état complet. Pour donner une idée de l'efficacité de l'installation, et nous terminerons par là, disons que depuis septembre 1915, 2152 renseignements ont été fournis à leur demande aux différentes œuvres de secours et de bienfaisance. Et n'oublions pas que l'Office de Contrôle n'en est qu'à ses débuts, puisqu'il y a quatre mois à peine qu'il a été organisé. Il semble appelé à rendre des services qu'il serait impossible d'apprécier à leur juste valeur, puisque tous renseignements peuvent être fournis, sur demande écrite, aux particuliers dont la charité est sollicitée et qui désirent secourir à bon escient.

LA JOURNÉE

LA LEVÉE DU MORATORIUM

Le Messager, publie encore les notes que voici :

Les dispositions en vigueur sur le moratorium des banques permettent aux dépositaires de disposer de leur avoir jusqu'à concurrence de 1.000 francs par semaine, exception faite des cas où les paiements d'émolument, de salaires, de rentes pour accidents du travail, d'impôts, de contributions et d'autres droits de tout genre, ainsi que de fermages domaniaux, nécessitent des débours plus importants. Dans ces cas-là, les banques sont obligées de mettre à la disposition des dépositaires toute la somme demandée pour une des destinations ci-dessus mentionnées, sans limitation d'aucune sorte. Comme les banques principales de Bruxelles et d'Anvers avaient déjà autorisé d'elles-mêmes au moratorium, il n'y avait plus d'obstacles à la levée du moratorium des banques, dans une très large mesure, il a été décidé par conséquent que les dépositaires pourraient désormais réclamer des remboursements supérieurs aux 1.000 francs qui leur étaient dus par semaine. Ces remboursements ne seront nullement limités s'ils peuvent faire la preuve que les sommes demandées seront employées à acquitter des dettes et obligations courantes de tout genre, ou à l'acquisition de matériel et de marchandises pour une exploitation leur appartenant. Dans la pratique, cette disposition équivaut à peu près à une levée complète du moratorium des banques. Au point de vue économique, le moratorium ne subsiste que pour les dépositaires qui veulent avoir leurs fonds pour détenir l'argent liquide ou pour spéculer.

Rien n'a été changé aux dispositions relatives à l'écroû de gages pour les payements. Par contre l'arrêté du 8 août 1914 et concernant la suppression des stipulations conditionnelles, est frappé de déchéance. On laissera aux tribunaux le soin de décider, dans chaque cas, si les conséquences financières prévues pour le non-paiement ou le paiement en retard d'une créance d'avant le 4 août 1914, doivent être considérées comme encourues. C'est au tribunal encore à faire dépendre le cours des conséquences judiciaires de conditions déterminées, de sorte que le tribunal pourra par exemple ordonner que la déchéance d'un contrat ne sera chose faite ou que l'obligation d'évacuer un immeuble ne deviendra exécutoire que si le débiteur ne parvient pas à acquiescer ses obligations en tout ou en partie, dans un délai qui ne pourra dépasser les trois mois.

L'administration des postes se chargera pendant la levée graduée du moratorium, de concilier les intérêts pour les effets de commerce.

Conseil communal de Gand

Séance du 17 Janvier.

Le Conseil :

1. Prend pour notification le procès-verbal de vérification de la Caisse communale pour le 4^e trimestre 1915.
2. Accorde à la société coopérative Chempostel un délai de six mois pour le remboursement de l'avance qui lui a été faite par la Ville.
3. Révot de son approbation l'adjudication faite par ministère du notaire Libbrecht, à M. Fred. Schauvlieghe, des lots 19 et 20 des terrains communaux, rue du Perroquet.
4. Accorde à M. J. Van Voelden, architecte communal, une promotion à partir du 1^{er} février prochain au grade d'architecte principal de la Ville.
5. Nomme M. A. De Moor en qualité d'aide magasinier à l'Avant-Port, en remplacement de feu M. L. Frécher.
6. Arrête un nouveau règlement pour les marchés au détail.
7. Emet un avis défavorable sur le budget pour 1916 présenté par la fabrique d'église de St-Sauveur.
8. Les 3 membres du Collège dont le mandat a été exceptionnellement prorogé prêtent serment.
9. M. le bourgmestre communique le rapport pour 1915 de M. le Président du Comité de Secours aux prisonniers de guerre.
10. M. l'échevin De Weert rend compte de son entrevue avec le Baudirektion au sujet des charges imposées à la Ville sous la dénomination de « Unter-kunftsche ».
11. Le Conseil accepte la démission de M. Lermisean en qualité de membre des Comités scolaires et nomme en son remplacement M. Wulfaert.

Voici le texte du règlement voté dans la séance de lundi dernier :

Art. 1. — Sur tout le territoire de la Ville, en dehors du Nouveau Marché au Bétail et des jours et heures déterminés par le Conseil communal, tout marché aux bestiaux est interdit.

Par Nouveau Marché au Bétail il faut comprendre uniquement la place publique de ce nom.

Doivent, cependant, être assimilés au Nouveau Marché au Bétail, les locaux de l'abattoir où des bestiaux sont mis en vente par application des dispositions légales en vigueur.

Les bestiaux comprennent les espèces bovine, ovine, caprine et porcine.

Art. 2. — Il est interdit de vendre ou d'acheter aucune espèce de bétail sur la place dont il s'agit avant l'ouverture du marché public ou après sa fermeture.

Art. 3. — Il est également interdit, en tout temps,

de vendre ou d'acheter aucune espèce de bétail dans les étables des auberges ou autres installations similaires et publiques situées dans le voisinage du Nouveau Marché au Bétail, délimité par le chemin de fer, le canal dit Branche De Pauw, le canal de la Pêcherie et le Bas Escout.

Ces installations ne peuvent servir qu'à l'hébergement des animaux.

Les tenanciers sont solidement responsables avec les acheteurs et vendeurs d'animaux pour tout usage des étables contraire aux dispositions du présent règlement.

Le Collège des Bourgmestre et Echevins pourra prendre contre les auberges et autres entrepreneurs d'hébergement d'animaux, toutes mesures administratives consistant dans la fermeture temporaire ou définitive de leurs étables.

Le texte de cet article sera affiché dans toutes les étables visées, en un endroit bien en vue et bien éclairé.

Les animaux vendus, éventuellement hébergés dans les étables, porteront la marque de l'acheteur.

Art. 4. — Il est interdit de conclure aucune transaction pendant le trajet du bétail en ville, soit avant, soit pendant, soit après le marché auquel il est destiné.

Art. 5. — Un marché aux bestiaux se tient le mercredi. Le marché aux porcs commence à 12 heures, le marché pour les autres espèces à 13 heures. Il se termine à 18 h.

Le jeudi se tient un marché aux porcs ; il commence à 9 heures et se termine à 13 heures.

Un second marché aux bestiaux se tient le vendredi ; le marché aux moutons commence à 8,30 h. ; le marché aux vaches à 9 h. ; le marché aux porcs à 9,30 h. ; le marché au gros bétail à 10 h.

Il se termine à 13 heures.

En cas de fête légale, les marchés du vendredi, les marchés sont reportés au jeudi. S'il y a fête légale, le jeudi, le marché aux porcs n'a pas lieu.

Art. 6. — Avant ou après le placement des animaux sur le marché, ceux-ci seront examinés par le service sanitaire vétérinaire de la Ville, suivant les indications des règlements d'administration générale en vigueur.

Art. 7. — A cette fin, tous les animaux sans exception, se trouvant dans les auberges ou autres exploitations similaires seront amenés sur la place publique, le mercredi à 10 heures, le jeudi à 8,30 h. ; le vendredi à 9 heures avant l'ouverture de chaque marché spécial.

A partir de ces moments, personne n'aura plus accès au marché à moins qu'il n'y soit appelé pour des raisons sérieuses et faciles à constater.

Les tenanciers d'étables sont responsables et auront à fournir des explications pour les animaux trouvés dans leurs exploitations après les heures fixées pour leur placement sur la place publique.

Les animaux amenés après l'ouverture de chaque marché seront placés directement au marché.

Art. 8. — La conduite des animaux en ville se fera en suivant les itinéraires et en observant les prescriptions prévues par le règlement communal sur le commerce des viandes, le service et la police de l'abattoir.

Art. 9. — Le placement des animaux se fera aux endroits indiqués par la police du marché. Les auteurs seront placés à part et attachés par deux doubles longues solides ; tous seront bouchés.

Art. 10. — Le propriétaire ou le gardien, dont l'animal sera détaché et dirigé vers le marché, sera poursuivi et puni des peines comminées par le présent règlement.

Art. 11. — Il est interdit d'écarter les animaux des barres d'attente pour les présenter ou vendre dans les allées du marché.

Art. 12. — La traite des vaches de boucherie est interdite.

Art. 13. — Le nombre d'animaux exposés en vente sera limité avant l'ouverture de chaque marché.

L'ouverture du marché est annoncée au son de la cloche. Avant ce signal, aucun animal ne peut quitter la place publique.

Art. 14. — Les voitures servant au transport du bétail quitteront le marché immédiatement après avoir été chargées ou déchargées.

Art. 15. — Les droits de place sont fixés par les règlements spéciaux du Conseil communal.

Il est interdit de placer un taureau, un bouc, une vache ou une génisse sur moins de cinq demi-mètres carrés.

Un vau ou un porc sur moins de deux demi-mètres carrés.

Les porcelets seront placés dans des cages ou paniers ; mais sans dépasser le nombre de trois par demi-mètre carré.

Art. 16. — Des bascules desservies par les secours jurés communaux, pourront être placées sur le marché.

Art. 17. — Les droits de place, fixés au même taux que celui du passage à l'intérieur de l'abattoir, seront acquittés au moyen de tickets détachés des cahiers de carnets à souches.

Art. 18. — Tout ticket de passage détaché est annulé.

Art. 19. — Les passagers se feront dans l'ordre d'arrivée.

Art. 20. — Après chaque jour de marché, la place publique sera nettoyée par le service communal.

Art. 21. — De même, à la fin de chaque semaine, les étables voisines du marché où l'on héberge des bestiaux destinés à celui-ci ou à l'abattoir, seront débarrassées du fumier et lavées à grandes eaux.

Le fumier sera déposé dans des fosses maçonnées, échantées et couvertes. Les dimensions de la fosse seront proportionnées à l'importance de l'exploitation.

Art. 22. — Toute disposition contraire au présent règlement est abrogée.

Art. 23. — Les contraventions au présent règlement seront punies des peines de police, sans préjudice à des peines plus fortes qui pourraient être comminées par les lois et règlements généraux ou spéciaux sur la police sanitaire des animaux domestiques et de boucherie.

La Ville et la Province

ŒUVRE DES VEUVES

A la mémoire de feu Madame Verhulst-Migom, f. 200.

Wateant de Tracy
Tissus, Bonneteries, Merceries, etc.
(9578)

GOUTTE DE LAIT

Mlle Berthe De Ruyck, a reçu pour la goutte de lait (vétements) : M. Léon Chaubet, 50 fr. ; Mme Paul de Burgaeve, 40 fr. ; Mme Brasseur-Hye, 20 fr. ; M. et Mme Sifred de Lanier, 20 fr. ; Mme François Migom, 20 fr. ; Mlle Sophie Thienpont, 5 fr. ; M. Albert Hoosmans, 5 fr. ; M. le commissaire-adjoint Coussemont, 5 fr. ; Mlle Marie De Ruyck, 20 fr. ; Mme P. Everde De Ruyck, 20 fr.

MAISON DE BLANC. — Gand
TOUJOURS EN MAGASIN
Grand choix de Meubles — Tapis — Rideaux
Linoileum — Literies — Couvertures — Articles blanc
(1842)

LES CONFÉRENCES HORTICOLES AU JARDIN BOTANIQUE DE GAND

Ces conférences sont publiques et gratuites. Elles se donnent en flamand. Elles ont lieu tous les samedis de 10 h. 30 à 12 h. 30. On y traite l'horticulture.

ture, la floriculture et la culture maraîchère. Ces leçons sont utiles, non seulement aux gens du métier, mais également aux particuliers. Maintenant que la question d'alimentation est devenue vitale, on s'attache l'attention spéciale de tous ceux qui possèdent le moindre lopin de terre sur les leçons pratiques de culture maraîchère données par M. Durvenich. Le dimanche 23 janvier, à 11 h. 30, on traitera de l'aménagement du terrain potager, le 6 février, à 10 h. 30, sur les différentes opérations pratiques, et les dimanches suivantes sur les cultures. On peut se procurer des programmes chez le concierge du Jardin Botanique tous les jours ouvrables.

Adresse : rue Ledeganger, 35.

— MAISON C. THIEME, marchand tailleur, rue du Soleil, 11. Gand. (1672)

L'A. R. A. LA GANTOISE-RACING CLUB DE GAND

C'est donc dimanche prochain 23 janvier qu'a lieu, sur le terrain de l'A. R. A. G., le match le plus important du championnat de Gand. Les deux grands clubs locaux se rencontreront entre eux, cela prouve une lutte acharnée, car le vainqueur sera aussi celui du championnat.

Les deux équipes seront complètes.

M. G. Vermeiren est désigné comme arbitre de cette importante rencontre ; il sera assisté par MM. Van Paemel et Thiery comme linemen.

Le match commencera à 3 h. 15 ; les prix des places sont : 0,30 fr. et 0,15 fr.

— G. VAN PEENE, dentiste, rue de la Station, 17, Gand. (4629)

LES DERNIERS JOURS DE POMPEI AU THÉÂTRE PATHÉ

Ce chef-d'œuvre à grand spectacle est tiré du Roman de Lord Bulwer Lytton : « LES DERNIERS JOURS DE POMPEI ».

Il a valu la médaille d'or à la grande marque italienne Ambrosio.

Le Théâtre Pathé est seul à passer ce film qui a retenu de préférence à d'autres traitant le même sujet.

Un golfe merveilleux, en forme de croissant tourné vers une mer d'azur lointaine, pareille à une immense coupe remplie d'émeraudes ; voilà le panorama où se déroule le drame.

Et, lorsque, après une suite ininterrompue de tableaux pittoresques, en plein climat, une bataille est sur le point de s'engager, entre les spectateurs, éclat soudain, plus terrible et plus implacable, la colère du Vésuve. Toute la rage de la puissance infernale va être versée du centre de la terre, dans une explosion soudaine pour frapper et anéantir la ville charnante.

Les quelques habitants qui ont pu se soustraire à la catastrophe courent comme des fous vers la salut : vers la mer !

Au milieu d'un brouillard noir et épais, sous une pluie de cendres, sous un déluge de lave et de poix, pendant que s'effondrent les palais et les temples, N

chauss.; M. V. De Waide, 20 fr. (4 cont.); M. E. De Smet-Frèchier, 5 (1 p.); Baronne de Kerdore d'Exner, 7 p. bas tricolores.

POMMES DE TERRE DE HOLLANDE
Un collaborateur du Volk a rencontré M. De Cateau qui vient de rentrer de Hollande.
L'honorable agronome a eu un entretien avec le ministre compétent, qui permettra provisoirement l'exportation de la graine de lin, et de pommes de terre pour la plantation. Pour les pommes de terre devant servir à l'alimentation, la question n'est pas résolue.

Le Volk demande que des démarches soient faites auprès de l'autorité allemande afin qu'elle permette l'introduction de pommes de terre dans les villes, même à des prix supérieurs à ceux fixés. Notre confrère calcule que les pommes de terre hollandaises coûteraient au moins 18 fr. les 100 kilos. Ne vaudrait-il pas mieux acheter la récolte indigène, du moins ce qu'il en reste de disponible?

A titre documentaire.
La question est de savoir s'il y a encore des quantités sérieuses disponibles dans les commanditaires où la Ville de Gand a obtenu l'autorisation de faire ses achats.

SERVICE DU RAVITAILLEMENT. POMMES DE TERRE

De quelle manière les habitants doivent-ils se servir de la carte de commande?

a) La carte de commande est remise à domicile par les soins de la police.

b) Les habitants enlèvent de cette carte les parties A et C et remettent celles-ci à un boutiquier, patentié avant le 1er août 1915 et ayant vendu des pommes de terre avant cette date.

c) Ils font signer le boutiquier sur la partie A et reprennent cette partie de la carte de commande.

En procédant ainsi les habitants ont commandé à l'avance leurs pommes de terre.

Que doit faire ensuite le boutiquier?

a) Il rassemble toutes les parties B de la carte de commande que ses clients lui remettent et fait le total des kilos de pommes de terre qui figurent. Ce total doit dépasser les 250 kilos.

b) Le boutiquier ayant réuni les souches B en un paquet, muni d'une enveloppe contenant son nom et adresse, ainsi que le nombre de kilos demandés, se rend rue du Jambon, 8, où il paie ses pommes de terre contre quittance.

Les bureaux, rue du Jambon, n. 8, sont ouverts de 9 à 12 h. et de 3 à 5 h.

Les boutiquiers des

1e et 2e sections viennent Lundi 24 janvier, le matin; 3e section viennent Lundi 24 janvier, l'après-midi; 5e section viennent Mardi 25 janvier, le matin; 4e section viennent Mardi 25 janvier, l'après-midi; 6e section viennent Mercredi 26 janvier, le matin; 7e section viennent Mercredi 26 janvier, l'après-midi; 8e section viennent Jeudi 27 janvier, le matin; 9e et 10e sections viennent Jeudi 27 janvier, l'après-midi; 11e et 12e sections viennent Vendredi 28 janvier, le matin; 13e section viennent Vendredi 28 janvier, l'après-midi; de St-Amand viennent Samedi 29 janvier, le matin; de Gandgruue, viennent Samedi 29 janvier, l'après-midi.

c) Au jour indiqué sur la quittance le boutiquier porteur de celle-ci se rend à l'Avant-Port, Hangar n. 3 et y reçoit ses pommes de terre. Il doit être muni des sacs nécessaires.

Que s'est-il passé entretemps?

a) La police a remis à domicile les bons de pommes de terre.

Que fait l'habitant ensuite de cette distribution?

a) L'habitant se rend, muni de ces bons chez le boutiquier où il a commandé et les lui remet.

b) Le boutiquier délivre alors à ses clients les pommes de terre auxquelles il a droit contre paiement de 0,12 fr. par kilo.

Porteur de ces bons le boutiquier se rend de nouveau rue du Jambon, 8, y paie ses pommes de terre, les envoie à l'Avant-Port et les rend contre production des bons, distribués entretemps par les soins de la police.

Le boutiquier peut parfaitement s'entendre avec son fournisseur en gros pour la remise des souches et bons rue du Jambon, 8, et la délivrance des pommes de terre à l'Avant-Port, Hangar 3.

Les boutiquiers peuvent dans le même but se grouper et se mettre d'accord, afin d'atteindre le même résultat.

Les boutiquiers patentés exposent bien en vue à leur devanture leur lettre de patente de 1915.

Il est absolument inutile aux non-patentés d'accepter les souches B et C, car les boutiquiers qui ne produisent pas leur lettre de patente au bureau rue du Jambon, lors du paiement, seront irrévocablement refusés.

Il ne sera dérogé sous aucun prétexte à cette règle, l'arrêté des autorités Allemandes étant formel sous ce rapport.

Les prix des pommes de terre ont été fixés à 10,50 fr. par 100 kilos à enlever à l'Avant-Port, Hangar 3.

Les habitants qui prévoient que leurs provisions seront suffisantes pour toute la saison, rendront un grand service à l'Administration du ravitaillement de pommes de terre, en avisant cette-ci, par écrit, au bureau principal, rue du Jambon, 8.

Le service sera ainsi rendu beaucoup plus facile et pourra travailler d'une façon plus efficace en faveur des moins fortunés de nos concitoyens.

(Communiqué.)

Correspondances commerciales avec la Hollande.

COMMUNIQUE DE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET DES FABRIQUES DE GAND

(située Bourse, place d'Armes, 12)

Nomenclature des lettres venant de Hollande non traitées au 17 janvier 1916:

A-B. — Oscar Avermaet; Boterdale H.; O. Braeckman; Pau Braeckman; Buihel, Selszack; Braeck, fr. Loechristy; Bloky; Bevernage, Courtrai; Bleu d'Outremere.

C. — Cluquet-Ghyzelinck; Carnoy-Vando Steen; Cassart-Vincent; Idegem; A. Cornelis; Carrière André; Renard; Catoir, Peers.

D. — Devriendt H.; Fr. Derudder; Jules Dinkels; Th. Delecoq; Fr. Devillier; Domela Nieuwenhuys; J. Deuninck; J. Denhaert; H. De Vos; A. D'Ancoine; Desmet-Frèchier; A. De Rechter-Braeck; L. E. Jong; C. De Potter; Decker A.; Ulisse Depret; Delecoq; Gysseghem; Delaive-Cardon; Desmet-Devul; Louis De Mot-Delcroix; Arth. De Meyer; St-Amandsborg; H. Debruyin; idem; A. Ducloux; idem; A. Dhacq; Genbrugge; A. Deschuyver-Bloek; R. Dubois; Depoortere; fr. Courtrai; Ch. Deridder; Schoneerde; E. De Vischer; Schellebelle; A. De Dapper; Audemaere; W. De bondt; St-Nicolas; Pau Deschuyver; Loechristy; Jean De Meyer; idem; Jean De Cloes; idem.

E-F. — Everaers A.; Filices Alot; Filberg; Weterey; Fillet V.; Courtrai.

G. — L. Geenees; Giesseion; H. Gisiere; Ch. Goutbau; Glaces Gand; Groeneweg J.; J. Gorre; Weighren; M. Godeschalck.

H. — O. Heyrickx; Fr. Harris; A. Huysmans; C. Herling; Horticulture; gaisiois; H. Houghebaert; A. Hostie; rue Bonna; Haeckens-Wills; Somergem; Willesbosch, rue du Pavillon, 41.

I-K. — Industriels réunis; Kots; Reskeke.

L. — La Lys; Lage P.; rue aux Laines; Lieveins.

M. — Mariens; Monckmaere; G. Mats; Meert-Van-erck; St-Nicolas.

N. — Panie et Masquelier; Ch. Parys; Etas; Pipyne; E. Preys; Ch. Pynaert; Pinie; Praet fr.; Genbrugge; Leclercq; Mont St-Amand; Peeters-Vandenhoute et Co; St-Nicolas.

R. — Rissert aug; Rogge De Baets; Rogge Le-roux; Roelands-Hugens.

S. — Ve G. Steurbaut; Ch. Snoeck; Genbrugge; A. Schollaert; Dok; Simon-Smiths et Co; Schelbaert; H. A. Snoeck; O. Sanderst; Stokke; Eeckloo; F. Spae; Melle; E. Schiessman; Mont St-Amand.

T. — F. Terrya; rue du Jambon, 12; Ose. Tiedman.

V. — Rud. Velde; Aeliers G. Van Acker; L. Van Steenkiste; Juf. Verdonck; J. Van Impe; J. Vermeiren; Alb. Van Hocke; P. Vervact; Th. Verschueren; Meurincx-Eeckman; Van Weseamel; Maur. Van Hocke; Van Quickenborne; L. Vanderhaeghen; A. Van Keoy.

V. — Van de Velde; Lécoc; Leclercq; J. Van Goye; Exaerde; Vanacke; Brères; Salfaeard; L. Van Praet; Termonde; Van Gasse; Moerbeke; R. Van Laeken; Moire; L. Van Mullem; Steekens; Ang. Vech; Oost-

acker; Van Wilderode; Termonde; Vanderlinde, fr. Loechristy; Th. Van Speybroeck; Pina; V. Vandenberg; St-Nicolas; R. Van Doorn; Eeckloo; A. Van den Heffen; Welteren; Vandillevyn-Hell; J. Van Telghem; Chieren; Vander Sypp; Loechristy; G. Vanderswaemen; Genbrugge.

W. — O. Waerdenon; Willemot-Ghesquiere; M. Wille; E. Wadack; Société de Waerschoot; M. Wuytack; Willems-Draquet; Wykels; Eeckloo.

Lettres refusées à recevoir:

P. Van Boecksaet; Grammont, pour Tegelen (2 lett.); Spiekerman; choz Kaufmann, pour Rotterdam.

Mores de Vestgaver, pour Dombourg.

E. Deback-Deumer, Adegem, pour Sluis.

J. Van Coppenolle, rue des Thérésiennes, pour Amsterdam.

FAITS DIVERS

— A ISEGHEM. — Nous lisons dans *Het Volk*:

« Les raisons de pain étant insuffisantes pour beaucoup de familles, celles-ci tentent de combler le déficit en faisant leurs achats chez les boutiquiers qui augmentent la ration. Mais d'où vient cette farce sur pénurie? Le Comité Provincial a découvert que certains boutiquiers mélangent de la farine de seigle à celle reçue du Comité. Ils ont été poursuivis et punis à l'égale de leur confrères qui fraudaient sur le poids. Le public sait à quoi s'en tenir: certains boutiquiers font payer le seigle pour du froment du sur vendent simplement de la farine prélevée sur le poids réglementaire du pain, et donc payée déjà... »

Le Comité a augmenté la ration de beaucoup de ménages.

— PETROLE. — Un manège d'Arion qu'il est arrivé dans cette ville une assez grande quantité de pétrole. On assure qu'il s'y vend 0,70 fr. le litre. Les autorités régissent la vente, les ménages sont rationnés, on ne reçoit qu'un litre par personne et par semaine.

— SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE DE PRETS FONCIERS. Filiale de Gand. — Bureau: Hôtel des Ventes par Notaires. — Ouvert le Mardi, à 2 h. 30 de relevée.

Ouverture de crédit sur hypothèque ou nantissement de créance hypothécaire. — Maximum fr. 5.000, payable fr. 500 par mois. Intérêt 4 %. Remboursement à volonté sans préavis ni indemnité. (1098)

— L'INCENDIE DE BERGEN. — Christiania, 17 janvier. — L'incendie à Bergen a été enrayé hier matin, à 3 heures. Le total des dégâts est évalué à 100 millions de couronnes. L'administration municipale fait des avances aux sinistrés. De tous les pays arrivent des secours.

L'ancien et le nouvel hôtel de ville, ainsi que la poste centrale et la Bourse, ont été préservés. Le bureau des télégraphiques, les usines d'électricité, les écoles, le musée, presque tous les hôtels et les imprimeries de journaux, comme aussi les grands magasins, sont devenus la proie des flammes. On ne connaît pas encore les causes du sinistre.

— GRAND INCENDIE A NANCY. — Nancy, 17 janvier. — Dimanche, dans le bazar « Les Magasins Réunis », a éclaté un grand incendie qui a embrasé en peu de temps une partie des bâtiments de la Banque Nancéenne. Les dégâts sont évalués à plusieurs millions.

CHRONIQUE MUSICALE

L'idylle mystique de Joseph Ryelandt

Le concert du 30 janvier, dont le placement des cartes, assure dès à présent un énorme succès, présentera à son audition, une œuvre de M. Jos. Ryelandt, l'éminent compositeur de Bruges, deux œuvres de notre concitoyen bien connu, Rob. Herberigs, et pour finir une des œuvres les plus importantes du romantique Rob. Schumann.

L'œuvre de M. Jos. Ryelandt est intitulée: « Idylle mystique d'après le Cantique des Cantiques, pour soprano, solo et orchestre. »

Datée de décembre 1900-janvier 1901, elle se présente pour la septième fois dans les concerts publics.

Louvain, Bruges, Bruxelles et Anvers l'ont déjà entendue et applaudie. Gand l'entendra comme une nouveauté.

Une réduction de la partition orchestrée est publiée par l'Édition Mutuelle de Paris, Rue St-Jacques, avec textes français, anglais et allemand.

M. Ryelandt a pris le sujet de son « Idylle mystique », dans le livre du « Cantique des Cantiques », et a groupé ces textes empruntés en trois parties: L'Appel, la Recherche et la Rencontre de l'Époux et de l'Épouse.

Son choix ne s'est pas arrêté aux images les plus vives de la poésie orientale du livre des Cantiques.

Il faut cependant encore que les auditeurs ne s'arrêtent pas au sens vulgaire de la lettre, mais qu'ils s'élèvent jusqu'à la signification allégorique de la poésie du Cantique pour y saisir la pensée inspiratrice qui célèbre l'Union du Christ avec l'Âme chrétienne.

Le commentaire musical est pleinement réussi. La palette orchestrale du compositeur a peint un triptyque, qu'on peut placer à côté du Chant d'Amour Séraphique du Saint François de Tinel.

Tout en différenciant totalement comme écriture musicale, les deux œuvres présentent des traits communs de famille. Toutes deux elles ont la noblesse, l'élévation et le caractère supra-sensuel propre au sujet qu'elles chantent.

L'Appel de l'Époux se traduit par une phrase exquise développée comme une douce cantilène grégorienne. Sur des accords des violons en mouvement syncope, la flûte jette le premier appel, le cor le rappelle comme un écho, le violon solo le redit avec tendresse et la Voix l'accueille à son tour quand elle chante: Le Bien-Aimé m'appelle...

L'Appel se fait plus pressant: l'hiver est passé, les fleurs ont paru sur la terre, le temps du travail est venu, la voix de la tourterelle s'est fait entendre, la vigne en fleur exhale son parfum.

Cette évocation du printemps par la voix-soliste est soulignée par les accords ondulants des flûtes et des clarinettes d'abord, du groupe des cordes ensuite, pendant que le thème initial se glisse parmi leurs harmoniques et chante tout à tour dans le violoncelle, la trompette, la clarinette, le hautbois.

Lève-toi, mon amie, ma colombe, qui te caches au creux du rocher, dit la voix et la richesse orchestrale s'illumine pendant que le tableau printanier se déroule, pour finir et disparaître avec lui dans le vague lointain.

La deuxième partie chante la Recherche de l'Époux. Tantôt l'appel débute par un intervalle de quinte, cette fois encore la recherche débute par un petit thème plaintif qui s'élève jusqu'à la quinte. Mais tantôt c'était un élan, sa carrure rythmique caractéristique l'appel, maintenant c'est un soupir, traînant son mouvement et qui pleure dans les violons et les hautbois, dans les seconds violons et de là, par degrés dans les clarinettes et les premiers violons.

C'est la plainte de l'Épouse: « Toute la nuit, j'ai cherché le Bien-Aimé et je ne l'ai point trouvé. »

Je me lèverai, dit la Voix, et je parcourrai la cité. Le groupe des cordes dessine alors un chant, qu'on peut appeler une ligne brisée figurant les pas errants de la recherche.

L'angoisse de la solitude se traduit dans la voix, dans les instruments, dans le mouvement, dans le dessin mélodique, dans l'indécision et la variété des groupes sonores.

Comme un écho, le hautbois ramène le thème de l'appel que les autres instruments en bois résistent.

« Je vous adjure, si vous savez où je puis trouver le Bien-Aimé de mon âme, dites-le moi. » Cette apostrophe de l'Épouse aux Filles de Jérusalem ramène encore la thème de l'Appel. Doux, plaintif et lointain, il chante dans le hautbois pour monter avec toute la richesse moelleuse propre à la sonorité du violoncelle quand la Voix chante la langueur de son amour et que l'orchestre reprend le dessin mélodique des pas errants et des mouvements ral-

lents d'une personne égarée et fatiguée.

La troisième partie est la plus courte. Elle chante le bonheur et l'extase de la Rencontre.

Le thème de l'Appel est toujours présent: caressant, onctueux et suave dans le hautbois et les violoncelles, émergeant dans les cors, triomphant dans les trompettes, il plane partout porté sur les larges arpegges des cordes quand la Voix chante: « Il est à moi, le Bien-Aimé, je suis à Lui, qui se plaît parmi les lis », et quand une dernière fois le violoncelle le ramène, c'est parmi les chants sérénaphiques de l'orchestre que l'extase s'éloigne et disparaît avec le dernier son de cet admirable petit chef-d'œuvre, l'« Idylle mystique » de Joseph Ryelandt.

H. V. D. W.

NECROLOGIE

— Les journaux de Bruxelles publient une prétendue dépêche du Havre annonçant que M. Pierre Daens, député d'Alost, vient de mourir.

P. S. — Nous avons reconnu M. Daens, en excellente santé, à Gand, aujourd'hui même.

— Nous venons d'apprendre la mort de M. Rodolphe Loontjens, soldat clairon au 12^e régiment de ligne, né en 1892, tombé au champ d'honneur, inhumé à Adinkerke. Un service funèbre a eu lieu le 17 janvier, à l'église du Bourghout où habitent les parents.

— M. Emile Van Houtte, directeur honoraire de l'enseignement de la gymnastique dans les écoles communales d'Anvers, né à Gand en 1853, vient de décéder.

— On annonce la mort de M. Joseph Levaux, ex-ingénieur mécanicien, pensionné de l'État, dernier survivant de la marine de guerre belge, décédé, à Anvers, le 16 janvier 1916, dans sa 79^e année.

— Nous apprenons avec un vif regret la mort de Madame la Douairière Léopold du Roy de Blicquy, née de Lossy de Wazem, décédée pieusement en son château d'Hermines, à l'âge de 63 ans.

C'était une femme d'élite et une grande chrétienne qui donna durant toute sa vie, l'exemple des plus hautes vertus. Par sa charité et sa parole, elle ne cessait d'exercer, parmi les populations, un milieu desquelles elle s'était fixée, un véritable apostolat. Lorsqu'elle se vit en danger de mort, elle fit le sacrifice de sa vie dans un grand esprit de foi et avec une complète résignation aux desseins providentiels. Aussi ne redoutait-elle pas la mort qu'elle accueillait avec le calme du juste et qui fut pour elle le réveil dans la paix des élus.

A BRUXELLES

— A LA LIGUE DES PROPRIÉTAIRES. — La société « La Bruxelloise » a tenu son assemblée générale mensuelle lundi dans les salons de l'hôtel de l'Esperance, place de la constitution.

Après la lecture du procès-verbal de la précédente assemblée, M. Piquet, demanda quelles sont les questions portées à l'ordre du jour et demanda qu'à l'avenir elles soient portées à la connaissance des adhérents. Il désira que l'on communiât l'ordre du jour à la presse le premier dimanche de chaque mois.

M. Monique communique une lettre du bâtonnier, portant à la connaissance de la Ligue qu'il est interdit aux membres du barreau de faire partie d'organismes du genre. Un membre désirait voir imprimer des circulaires en flamand. Renvoyé à l'ordre. On communique à l'assemblée le résultat de la démarche officielle faite auprès de la Ligue des locataires. Celle-ci n'engageait à rien et cependant le résultat obtenu a été des plus heureux. La Ligue des locataires n'enlend pas faire la guerre à celle des propriétaires; au contraire, elle désire trouver un terrain d'entente pour chaque cas en ligue. Elle demande la suspension des loyers pendant la guerre. C'est une utopie.

M. le Président donne lecture des nombreux articles parus dans les journaux sur la question des propriétaires ou des locataires. Il propose de créer un comité de documentation où les adhérents pourraient trouver tous les renseignements les intéressant.

Revenant à la question du moratoire des loyers, M. le secrétaire donne lecture de passages du livre de M. l'avocat Namèche, qui y a traité juridiquement cette question d'actualité.

Le Président communique à l'assemblée différents cas tranchés par le conseil de conciliation entre propriétaires et locataires et rend hommage à celui-ci. Il conseille aux propriétaires de recourir à ses offices le plus souvent possible.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 5 h. 30.

LA GUERRE

FRONT OCCIDENTAL

Communiqué allemand.

W. T. B. — Grand quartier général, 18 janvier, officiel à 2 h. 30 après-midi.

Le temps s'étant éclairci presque partout, l'action de l'artillerie a été généralement plus énergique le long du front. Encore une fois, la ville de Lens a été violemment bombardée.

Deux avions anglais ont été vaincus dans des combats aériens près de Passchendaele et près de Dadizele (en Flandre); trois des quatre occupants sont morts. Un avion français a été descendu près de Medewich (Moyenvic) par un de nos avions; pilote et observateur ont été faits prisonniers.

Communiqué français.

W. T. B. Paris, 18 janvier. — Officiel de lundi après-midi, à 3 heures:

Au cours de la nuit, entre Somme et Avre, l'artillerie a été assez active.

En dehors de cela, rien à signaler.

Officiel de lundi, à 11 heures du soir:

Entre Westende et Middelperte, notre artillerie a longuement tiré sur un rassemblement ennemi.

Deux avions ennemis qui se dirigeaient vers Dunkerque ont été pris à partie par nos canons spéciaux et contraints de faire demi-tour. Ils ont lancé sans résultat quatre bombes sur les dunes.

Entre la Somme et l'Aisne, nous avons bombardé les tranchées ennemies d'Herbecourt, ouest de Péronne et de Moulin-sous-Toutvent.

Au nord de l'Aisne, un tir de nos batteries a causé d'importants dégâts sur les organisations ennemies du plateau Vaulcor et de la région de la ferme du Chôler (nord-ouest de Berry-au-Bac).

A l'est des Hauts-de-Meuse, nos pièces à longue portée ont bombardé des entrepôts ennemis situés près de Conflans en Jamisy (sud de Briey). On a vu une flamme et une épaisse colonne de fumée s'élever des bâtiments bombardés.

Communiqué anglais.

Londres, 16 janvier. (Reiardié). — Du 3^e War Office:

La journée s'est passée dans le calme, en général. Feu de grenades ennemi près de Givenchy et d'Ypres. Le feu d'artillerie dirigé contre une forte position allemande au nord d'Ypres a eu un résultat satisfaisant.

W. T. B. Londres, 17 janvier:

La nuit, les allemands avaient lancé des bombes près de Givenchy; nous avons entrepris ensuite avec succès une attaque combinée de la grenade à main et à l'aide des mortiers de tranchée. Nous avons canonisé quelques villages au nord d'Ypres et causé ainsi un grand incendie.

FRONT ORIENTAL.

Communiqué allemand.

W. T. B. — Grand quartier général, 18 janvier, officiel à 2 h. 30 après-midi:

Près de Dunhof (au sud-est de Riga) et au sud de Widys, les Russes, favorisés par l'obscurité et la tempête de neige, ont réussi à surprendre et à disperser de petits postes allemands avancés.

Dans les Balkans, rien de nouveau.

Communiqué autrichien.

W. T. B. — Vienne, 18 janvier:

La journée d'hier n'ayant également plus apporté d'événements importants, la bataille de Nouvel An en Galicie Orientale et à la frontière de Bessarabie, sur laquelle pour des causes d'ordre militaire les communiqués n'ont pu donner des détails circonstanciés, peut être considérée comme terminée. Nos armes ont remporté sur tous les points du champ de bataille, large de 130 kilomètres, une victoire complète. Notre infanterie, vaillante au-dessus de tout éloge et qui décide du résultat de tous les combats, soutenue par l'action judicieuse et précise de l'artillerie, a conservé toutes ses positions contre des troupes, à cet endroit, beaucoup supérieures en nombre. La grande bataille du Nouvel An au N.-E. de l'Autriche a commencé le 24 décembre dernier et s'est poursuivie, interrompue par quelques pauses rares, jusqu'au 15 janvier. Elle a donc duré en tout 24 jours. De nombreux régiments pendant ce laps de temps ont été mêlés à de violents combats pendant 17 jours. Des ordres du jour aux troupes russes, des déclarations de prisonniers, et des séries de communiqués officiels et officieux du St-Petersbourg établissent que le commandement russe, par l'offensive de son armée du sud, poursuivait des buts importants au point de vue militaire et politique. La chose est d'ailleurs confirmée par les masses de troupes amenées par l'ennemi contre notre front. L'ennemi a sacrifié, sans aucun résultat, au moins 70.000 hommes en blessés et tués, et abandonné comme prisonniers en nos mains environ 6.000 combattants. Si nous considérons l'ensemble de nos troupes opérant à ce front, nous pouvons dire que tous les peuples de la monarchie ont leur part dans la victoire de cette bataille du Nouvel An. L'ennemi amène à nouveau des renforts vers la Galicie Orientale. Sinon, pas d'événements importants au nord-est.

Les négociations concernant le désarmement de l'armée monténégrine ont commencé hier après-midi. Nos troupes qui avaient encore occupé, entretemps, Wirbasar et Rijeka, ont cessé les hostilités.

Communiqué turc.

W. T. B. Constantinople, 18 janvier. — Le Quartier général mande:

Sur le front de l'Irak, pas de changement essentiel. Notre artillerie a détruit un monitor ennemi qui se montrait dans la région de Sheikh Saïd. Sur le front du Caucase, nos troupes opposent une résistance héroïque aux attaques que l'ennemi dirige, avec des forces numériquement supérieures, contre nos positions entre l'Aras et l'Id. Grâce à cette résistance, la coopération de nos troupes des deux ailes avec celles du centre est assurée en dépit de la violence des continuelles tempêtes de neige. Sur les autres fronts, pas de changement.

Communiqué russe.

W. T. B. St-Petersbourg, 18 janvier. — Officiel de lundi:

Des avions allemands ont entrepris un vol au-dessus de Scholk, Kurienhof et Dunabourg. Dans la région de Plankanen, au sud de Riga, dans celle de Kokenhausen, à l'est de Friedland, et près d'Illuxt, combats d'artillerie. On signale une heureuse activité de notre artillerie contre le village Lawranka et dans la région de Dubelski, au nord-ouest de Dunabourg.

Communiqué anglais.

W. T. B. Le Caire, 18 janvier. (Revier, officiel):

Une colonne anglaise de Merca Mairuh a dispersé le 13 janvier 400 arabes établis à 40 milles de Matruh. Les arabes ne firent aucune résistance, mais dispersèrent des l'arrivée de nos troupes. Plus de 100 chameaux, du bétail et des tentes ont été capturés.

FRONT SUD-OCCIDENTAL

Communiqué autrichien.

W. T. B. — Vienne, 18 janvier:

Situation inchangée. Au front des Dolomites, à la tête de pont de Tolmein et dans la région de Gôr, par endroits, duels violents d'artillerie. Nous avons repoussé de plus petites entreprises ennemies contre la tête de pont ainsi qu'une attaque contre nos positions au versant nord du Monte San Michele.

SUR MER

W. T. B. — Vienne, 18 janvier:

Le 17 janvier, après-midi, une de nos escadres d'hydravions a exécuté une violente attaque contre Ancone. De lourdes bombes ont atteint la gare, la centrale électrique et une caserne, et y ont mis le feu. La violente canonnade de quatre pièces de défense est restée sans résultat et tous nos hydroplanes sont revenus indemnes.

BRASSERIE
CINEMA - -
CONCERT -
VARIETES -

LE NOUVEAU CIRQUE

Réouverture Sensationnelle
Samedi 22 Janvier 1916
A 6 HEURES DU SOIR — A 6 HEURES DU SOIR

Consommations
de
1^{er} CHOIX
LE DIMANCHE
Spectacle ininterrompu
à partir de
4 heures de l'après-midi.

Le Secours et l'Alimentation en Flandre.

Rapport du Comité Provincial

(Suite.)

L'assistance à l'enfance et aux orphelins de la guerre.

L'œuvre de protection de l'enfance et d'aide aux orphelins de la guerre a pris, au cours de ce trimestre, une double extension.

Grâce à la collaboration dévouée de correspondants régionaux, le Comité a pu étendre son activité à toute la Province. D'autre part, son intervention s'est considérablement développée, spécialement dans le placement et l'assistance des orphelins. Sollicités, surtout au début, par les œuvres d'entretien, d'instruction ou d'alimentation de l'enfance, l'attention du Comité est appelée de plus en plus sur les enfants que la guerre a privés de leurs soutiens naturels ou dont elle a désorganisé le foyer. L'aide du Comité s'exerce :

1^o par l'octroi d'un secours aux parents, membres de la famille, tuteurs, qui ne peuvent subvenir eux-mêmes à cette charge;

2^o par le placement chez un nourricier qui est choisi autant que possible dans le milieu où vivaient les parents;

3^o par le placement dans une institution publique ou privée aussi proche que possible de la résidence des parents.

La Section a organisé l'inspection des placements. Les visites à domicile, faites par les membres et par les correspondants, permettent de s'assurer que les orphelins jouissent, dans les familles qui les ont recueillis, d'une alimentation conforme aux lois de l'hygiène comme de l'assistance morale et matérielle que réclame leur âge. Les préoccupations de la Section tendent aussi à assurer l'instruction des enfants secourus, dès l'âge de la fréquentation scolaire. Le Comité a la satisfaction de constater qu'à ces divers points de vue parents et nourriciers répondent à ses efforts.

Les rapports des médecins visitant les écoles gratuites signalent fréquemment une insuffisance d'alimentation parmi la population scolaire. Le Comité s'est ému de cette situation. D'accord avec les divers Comités de l'enseignement libre et officiel (Soupes scolaires des écoles libres et officielles, Œuvres du Grand air pour les petits, Colonies scolaires) il a sollicité du Comité National l'institution d'une Œuvre mixte qui procurerait le repas du soir à douze cents enfants des écoles libres et officielles. A l'heure où nous écrivons ces lignes, il espère obtenir l'appui du Comité National pour l'organisation de cette œuvre.

Au cours du semestre écoulé, 55 demandes nouvelles ont été soumises à l'examen du Comité. De ce nombre, 4 émanant d'établissements et ont été accueillies; sur 81 émanant de parents ou nourriciers, 70 ont reçu une suite favorable.

Les subsides accordés aux établissements atteignent environ 8.000 fr. par mois; les secours versés aux particuliers, parents ou nourriciers, sont respectivement de 714 fr., 320 fr. et 1.007 fr., pour les mois de juillet, août et septembre. Le Comité soutient actuellement 36 institutions groupant plus de 5.000 enfants et 163 orphelins de guerre.

Le Comité a mis à l'étude la création d'un Secrétariat permanent, qui permettrait de centraliser le travail et de réunir les documents intéressants. L'œuvre doit durer; de par sa nature même, elle survivra aux difficultés de l'heure présente. Un organisme permanent contribuerait à assurer, après la conclusion de la paix, l'entretien et l'éducation des enfants qui continueraient à partir sur leur fragile épaule le poids des calamités de la guerre.

L'assistance aux victimes directes de la guerre.

1. Définitivement organisée au cours du trimestre conformément aux instructions du Comité National, l'œuvre d'assistance aux familles privées de leur soutien par suite de la guerre a été efficacement aidée à de très nombreuses personnes qui, sans les secours leur attribués, seraient plongées dans une noire misère. L'organisation de cette assistance constituera, au regard des malheureux, l'un des grands mérites du Comité National.

2. Le Comité de « secours aux prisonniers de guerre », a, dans les derniers mois, considérablement développé son action. Il a son siège rue des Baguettes, 6bis, et s'est imposé la mission de faciliter les envois de vivres et de vêtements aux prisonniers internés en Allemagne et de venir en aide aux prisonniers désemparés.

Depuis le 1^{er} février 1915, l'œuvre a expédié, pour

Gand et une grande partie des Flandres, 22.000 paquets de vivres et vêtements, 25.500 cantines de vivres d'une valeur de 5 francs, 1.800 cantines d'une valeur de 10 francs et plus de dix mille colis postaux. Une grande partie de ces envois étaient destinés à des prisonniers qui, à raison de diverses circonstances, ne pouvaient recevoir de secours des membres de leur famille.

3. Une œuvre nouvelle bien intéressante, « le Comité d'Aide et d'apprentissage aux invalides de la guerre », a été créée récemment en Flandre. Son but est : de rendre aux invalides, par des soins appropriés, le maximum de valeur physique compatible avec leurs blessures ou leurs infirmités;

d'aider, s'il y a lieu, à leur réduction professionnelle, soit en leur facilitant l'apprentissage d'un métier, soit en les préparant à toute autre profession;

de leur venir en aide par l'octroi de secours pécuniaires et autres, leur permettant de faire face aux besoins immédiats de l'existence;

de procurer aux mutilés des appareils de prothèse, de prêt, en un mot, aux invalides un appui matériel et moral en vue d'améliorer leur sort dans l'avenir.

A la date de ce jour, l'effectif total recensé des invalides était de 180, parmi lesquels 145 sont aidés par le Comité. De ce nombre 17 réformés résident dans les hôpitaux et 126 chez eux ou chez des particuliers.

Au point de vue physique on compte 16 grands invalides (amputés, aveugles, etc.), et 127 simples réformés. 74 sont mariés et ont ensemble 83 enfants; 69 sont célibataires.

Il leur a été distribué à ce jour :

a) en secours ordinaires en argent	fr. 10.003 50
b) en secours extraordinaires en argent	441 50
c) en secours pharmaceutiques, suralimentaires, etc.	883 50
d) 18 appareils de prothèse et fournitures assimilées, pour	854 50

Au total

fr. 12.188 00

Au point de vue des occupations, 51 réformés ont été replacés par les soins du Comité ou ont spontanément repris en tout ou en partie leurs occupations antérieures; 32 suivent des cours ou subissent le réapprentissage scolaire ou patronal; 39 sont inoccupés.

L'assistance aux réfugiés.

La section « Aide et secours aux réfugiés » fut créée en Flandre Orientale, le 2 août 1915, afin de satisfaire au vœu exprimé par le Comité National de voir vérifiées par un organisme central avant leur réception à Bruxelles, les demandes de subsides introduites par les Comités Locaux du ressort de la Province en faveur de cette catégorie de malheureux.

La direction de la section a été confiée à M. le Vice-Président, C. Heyderdyck.

Les Comités qui désirent obtenir des secours pour les réfugiés hébergés dans la commune doivent adresser leur demande au Président de la section, vers la fin de chaque mois, par l'intermédiaire du Comité Régional dont ils relèvent. Dans les requêtes il convient d'indiquer le nom et les prénoms des réfugiés indigents, leur profession, leur âge, leur lieu d'origine et la façon dont ils sont traités et nourris. Le montant du secours est de trente centimes par jour et par indigent, mais le Comité National n'alloue le secours que si le nombre de réfugiés atteint le chiffre de dix dans une même commune.

La plupart des réfugiés sont logés dans des locaux publics ou privés dont les communes ont obtenu l'usage, parfois aussi chez des particuliers. Au début de la guerre ils venaient de l'Est; dans la suite, ils sont arrivés des villages de la ligne de combat. Les premiers ont presque tous été rapatriés. Les autres, qui ont été obligés d'abandonner tout ce qu'ils possédaient, sont à la charge de la charité publique; aussi, leur sort mérite-t-il compassion. Le Comité National a bien voulu songer à eux pour leur envoyer, outre le secours en argent, quelques beaux lots de vêtements et les Comités Locaux leur viennent en aide dans la mesure de leurs moyens; mais, la charge n'en est pas moins très lourde pour les communes à qui il est imposé de les héberger et dont les budgets sont réduits et, souvent, lourdement grevés.

A la fin du prochain trimestre, la section communiquera le détail des subsides qui auront été distribués jusqu'ici aux Comités Locaux du ressort pour les soutenir dans l'assistance qu'ils procurent à la classe si douloureusement éprouvée par la guerre de nos concitoyens chassés de leurs foyers.

(A suivre.)

Les Senoussis.

Les bulletins de guerre de ces derniers temps nous ont parlé des Senoussis.

A l'endroit des Senoussis les opinions sont divergentes et bisornues. Leurs origines, leur organisation

sont restées jusqu'ici enveloppées de mystère.

Le terme de Senoussi, écrit « La Belgique », ne signifie pas à une force militaire quelconque. Il désigne tout simplement une confrérie religieuse répandue dans toute l'Afrique septentrionale, et dont l'origine ne remonte pas plus haut que le début du siècle dernier. Le nom de la confrérie — nous ne disons pas secte — dérive de son fondateur Sidi Mohammed ben Ali el-Senoussi. Celui-ci était originaire de l'Algérie. Il émigra en Arabie, aux lieux saints de l'Islamisme. Vers les années cinquante, il retourna en Afrique et séjourna longtemps dans la Tripolitaine, encore appelée Cyrénaïque, d'où le nom d'un ancien colonio grecque fondée à l'Ouest de l'Egypte aux temps de la plus grande splendeur des Héliens. El-Senoussi établit finalement son quartier général dans la région de Djanabou, dans l'oasis de Koudra, et y mena une ardente campagne de prosélytisme en faveur de la région de Malomet. En dehors de la lutte contre l'influence chrétienne, le programme du nouveau mouvement : la propagation de la doctrine pure, la formation de prédicateurs ambulants, l'abolition de l'esclavage. L'œuvre de prosélytisme fut poursuivie énergiquement par toute l'Afrique du Nord. Partout furent fondées des colonies affiliées nommées Sauts, sortes d'institutions ou agglomérations conventionnelles, se multipliant avec une étonnante rapidité au point de couvrir déjà maintenant d'un véritable réseau les vastes pays désertiques de l'Afrique du Nord. Les adhérents se différencient par centaines de mille et sont organisés hiérarchiquement. Ils sont placés sous l'obédience du Grand Cheik résident à Koudra et dont la dignité est héréditaire dans la famille du fondateur.

Les Senoussis disposent de grandes ressources pécuniaires, provenant du don et de legs de toutes nations; mais au premier chef de taxes que des membres de la confrérie imposent aux caravanes traversant l'intérieur du pays nord-africain, ainsi que des redevances prélevées sur quelques tribus berbèques qu'ils ont faites leurs tributaires.

Le Grand Cheik prend pour règle de tenir à l'écart le plus loin possible tout non-initié à la confrérie. Seuls un petit nombre d'envoyés du Sultan furent admis à l'honneur d'une visite au chef des Senoussis. Des voyageurs européens ont payé de leur vie la témérité qui les avait poussés à franchir sans autorisation l'enceinte sacrée réservée au Grand Cheik. Jusqu'en 1911, l'armée de l'empire ottoman en Afrique était son plein, on n'entendait que très rarement parler des Senoussis. Ni les agissements des Anglais en Egypte, ni la conquête de la Tunisie par les Français ne paraissaient les émouvoir beaucoup.

Depuis 1911, tous les combats livrés aux Italiens en Cyrénaïque, les attaques contre les villes, les prises de caravanes, doivent être mis au compte des Senoussis.

Le Grand Cheik, conscient de l'action puissante du mystère sur les cerveaux, est parvenu à s'entourer d'une légende telle que les généraux italiens bien souvent ont douté de la réalité de son existence. Au cours des batailles, il était littéralement partout et nulle part. Nul Italien ne le vit jamais. Les énormes masses accourues à son appel, ou été organisées en armée régulière, placées sous le commandement d'officiers turcs. Le corps des sous-officiers a été principalement recruté en Egypte et en Asie Mineure. Le chef de l'état-major général de l'armée du Grand Cheik, qui, bien entendu, n'est doué par lui-même d'aucun talent militaire, est le colonel arabe Riza bey. Ce Riza bey, parant la guerre lybienne faisait partie de l'état-major d'Enver pacha.

L'armée des Senoussis, qui s'accroît de jour en jour, s'avance presque impavide par les vastes plaines de sable situées au sud de la Syrie ou gèle de Benghazi, se dirigeant vers l'Ouest contre Tripoli. Plus elle s'approche de la capitale, plus elle devient nombreuse, recrutant dans les rangs presque tous les indigènes des tribus du désert et des Turcs de l'arrière-pensée sous les drapeaux des Senoussis, qui flottent en ce moment devant les murs de Tripoli. Déjà à la fin de novembre, les Italiens avaient jugé prudent d'évacuer les forteresses de Puna Taghura, Ksar Djir, Sidi Abdou Keri, Tachuna et Ain Zura. Seuls les forts à l'Ouest de la ville et les redoutes de Samsur sont encore occupées par eux. Le Suk el Djuma, tradition littérale : Marché du Vendredi, est situé à quelque douze kilomètres à l'Est de Tripoli, en plein centre de l'oasis. Naguère était installé là le siège de la résidence italienne, et dans une ancienne caserne turque se trouvait un poste de gendarmerie. Actuellement, ce « suk » dans l'oasis, est le quartier général de l'armée des Senoussis. La ville de Tripoli n'est plus qu'une question de jours, car par la mer de nombreux bâtiments par le général Canova, pendant l'été de 1912. Ce mur a une longueur de douze kilomètres et est caractérisé par des constructions avec tourelles et murailles, rappelant l'architecture militaire du moyen âge.

La conservation des aliments.

Dans ces derniers temps se sont produits à Bruxelles et dans l'agglomération, plusieurs cas d'empoisonnement dus à l'ingestion d'aliments conservés. Les uns furent attribués à la qualité de la marchandise; d'autres au mode défectueux de l'emballage. Parfois, l'un et l'autre de ces deux éléments étaient en cause. La surveillance de ces produits est rendue très difficile, les experts n'ayant pas à leur disposition un appareil à rayon X pour scruter l'intérieur des boîtes.

La conservation des substances alimentaires a été de tout temps une question de première importance, une des forces de la prévoyance pour les agglomérations

humaines, qui dans des périodes troublées comme la nôtre, rend des services imprévisibles. Sans remonter jusqu'au déluge et rechercher — ce qui serait assez audacieux — si Nôé avait eu soin d'embarquer des conserves alimentaires dans son arche, Homère et Hésiode nous apprennent que de leur temps, on savait conserver, à l'aide du sel marin, les poissons et les viandes. Hérodote nous certifie, et nous voulons l'en croire, que les Egyptiens en faisaient autant. Chez les Romains, les « Salsamentarii » qui savaient le viande pour la conserver, constituaient une corporation importante. Xiphilin, historien latin, nous fait le plaisir de raconter que les Gaulois, nos pères, se nourrissaient pendant leurs guerres de viande asséchée et pulvérisée.

Comme l'on pense bien, les procédés de conservation se sont quelque peu perfectionnés, surtout pour préparer les conserves. La « Belgique » rappelle que la méthode de conservation des viandes par la chaleur, due au chimiste Appert, est déjà centenaire depuis longtemps; elle date, en effet, de 1795 et donna des premiers résultats effectifs en 1801. Conformément à une règle en quelque sorte inductible, son inventeur mourut pauvre en 1840, laissant le profit à ses successeurs, tout comme son élève Tisier, l'inventeur de la conservation par le froid, n'ayant guère récolté que les témoignages officiels de la reconnaissance nationale. Le principe du procédé, auquel les recherches de Pasteur ont apporté la sanction, consiste tout simplement à renfermer dans les récipients bien clos les substances à conserver et à les soumettre à l'action de l'eau bouillante ou du bain-marie.

Pour gouverner, les boîtes de conserves, lorsqu'elles ont subi la stérilisation et qu'elles sont refroidies, doivent présenter un couvercle légèrement concave; cette concavité est la conséquence de l'absorption de l'oxygène de l'air qu'elles contenaient. Si, après un certain temps, elles prennent la forme convexe, si elles sont bombées suivant l'expression usuelle, c'est que l'opération a mal réussi; il s'est alors produit une fermentation intérieure qui rend le contenu impropre à la consommation.

Ajoutons que lorsque les boîtes ont été bien remplies, bien fermées et soumises à une température de 110 degrés, les insectes sont rares. Les maisons sérieuses qui veulent être absolument sûres de leur affaire procèdent à deux chauffages successifs des boîtes à trois jours d'intervalle. Il en résulte des frais complémentaires, mais ceux-ci sont compensés par une sécurité complète et par la certitude d'éviter les fournitures douteuses.

Publications de mariages

du 16 janvier 1916.

Cyrille Willems, pâtissier, rue des Grains, 9, et Alma Baciens, sans prof., rue du Froment, 2.
Auguste Vanas, mécanicien, rue des Prêtres, 181, et Louis Vandesteene, ouv. de fab., rue du Repentir, 111.
Joseph Dewael, bûcher, Alcot, et Emilie De Kessel, id., av. du Rabot, 167.
Charles Van Wemmel, tourneur à fer, rue Persil, 88, et Marie Rociand, ouv. de fab., rue du Noyer, 52.
Jean Bulhuyck, ouv. de fab., rue du Pot d'Etain, 25, et Alice Van Hoerde, id., rue des Angouilles, 114.
Julien Primo, marchand de fruit, rue Hareng-Pec, 19, et Marie De Witte, modiste, rue du Pélican, 2.
Joseph Fossart, représentant de commerce, rue de Flandre, 75, et Marguerite Wieme, prof. de musique, rue Haut-Port, 69.
Pierre De Moeder, ajusteur, Gendbrugge, et Marie Cornelis, sans prof., rue Haute, 12.
Isidore Carpenier, sans prof., rue Laurent Delvaux, 2, et Virginie Henderick, id., boul. des Hospices, 29.
Louis Noët, tannier, Evergem, et Rosalie De Backer, journal., id.
Lambert De Wispelaere, ouv. de fab., Gand, et Leonie Schoupe, id., Mont St-Amand.

ETAT-CIVIL DE GAND

Déclarations de décès des 17 et 18 janvier.

Auguste Tommerman, 90 ans, sans prof., rue Guislain, 57. — Pierre De Schuyver, 69 ans, sans prof., rue de la Puelle, 14. — Marie De Pauw, 50 ans, servante, av. de Ryhove, 99. — Laurent Wouters, 44 ans, fréro-mineur, vieux quai des Violettes, 8.
Pierre De Peet, 34 ans, étudiant, Neufchâteau.
Romme Van de Velde, 12 ans, rue du Haccourment, 11.
Pierre Coppenolle, 61 ans, journalier, quai de l'Industrie, 76. — Elodie Habbelinck, veuve Buysse, 39 ans, Wondelgem. — Marguerite Bey, 1 an, rue de la Colline, 83. — Laurin Buykens, 80 ans, sans prof., rue de l'Hortensia, 44.
1 enfant au-dessous de 1 an.

Déclarations des naissances du 17 janvier.

Elisabeth Platel, rue de la Bettegrave, 50. — Jérôme Van Lancker, place du Béguinage, 4. — Louise Pieters, rue de l'Education, 34. — Mariette De Veirman, rue

du Chanvre, 33. — Yvonne Van Ottendyck, rue du Strop, 124.

ETAT-CIVIL DE GENTBRUGGE.

du 31 décembre 1915 au 6 janvier 1916.

NAISSANCES. — De Rose Albert et Elisabeth, Arrière, 28. — De Leest Albert, rue du Sac, 29.
— De Roel, 50 ans, rue de Gendbrugge, 296.
MARIAGES. — De Meyer Marin, Gand, et Minnaert Marie, rue Van Oost, 61. — Thienpont Gustave, Meirbeke, et Verbruggen Marie, chaussee d'Hundelgem, 111.

DECES. — Van Kerckhove Pierre, 57 ans, époux Bral, rue de la Chapelle, 10. — Dhondt Georgette, 2 ans, rue de la Concorde, 46.

ETAT-CIVIL DE LEDEBERG.

du 7 au 13 janvier.

DECES. — Charles Fordeyn, 80 ans, veuf Julie De Keyser, Albert Galle, 30 ans, horloger, — Desher Recollet, 50 ans, à Gilly. — Augusta Martens, 33 ans, épouse René De Bruycker.

ETAT-CIVIL DE EECLOO.

du 7 au 13 janvier.

DECES. — Charles Fordeyn, 80 ans, veuf Julie De Keyser, Albert Galle, 30 ans, horloger, — Desher Recollet, 50 ans, à Gilly. — Augusta Martens, 33 ans, épouse René De Bruycker.

Monseigneur et Madame Georges CAUWE et leur fils Marie-Louise.

Madame Charles VAN GOETHEM.

Monseigneur Basile VAN GOETHEM,

ont le profond regret de faire part de la perte douloureuse qui vient d'éprouver en la personne de

Robert-Ernest-Charles-Victorine-Marie

CAUWE

leur fils, frère, arrière-petit-fils et petit-fils bien aimé, né à Bruges le 20 octobre 1910, et enlevé à leur affection le 15 janvier 1916.

Une messe d'anges, suivie de l'inhumation dans le caveau de la famille, sera célébrée en l'église paroissiale de Sainte-Walburghe, le mardi 18 janvier 1916, à 11 h.

Ni fleurs, ni couronnes.

Bruges, le 15 janvier 1916

Rue de l'Équerre, 11. (1954)

On nous prie d'annoncer le décès de

MESSIRE

Edouard-François-Noël-Ghislain

Vicomte DESMAISIERES DE WAULT.

Bourgmestre de la commune de Eecke, né à Bruxelles, le 25 décembre 1831, et pieusement décédé en son château, à Eecke, le 15 janvier 1916. Le service funèbre, suivi de l'inhumation, aura lieu le 20 janvier, à 11 1/2 h., en l'église paroissiale de Eecke.

PREZ POUR LUI.

En raison des circonstances, il ne sera pas envoyé de lettres de faire part; on est prié de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Eecke, le 15 janvier 1916. (1957)

Les Frères des Ecoles Chrétiennes et la Commission directrice de l'Ecole St-Luc de Gand, ont le profond regret de vous annoncer la perte douloureuse éprouvée en la personne du

Révérend Frère MARIUS-PIERRE

sous-Directeur de l'Ecole St-Luc à Gand,

décédé, muni des secours de la religion, à l'Infirmier des Frères à Gand-Bigard, âgé de 59 ans, dont 40 de vie religieuse et 30 de professorat ininterrompu à l'Ecole St-Luc à Gand.

Miséricordieux Jésus donnez-lui le Repos éternel. Le service funèbre et l'inhumation ont eu lieu dans l'Infirmier à Gand-Bigard. Un second service sera célébré, dans l'Eglise de St-Michel à Gand, Vendredi 21 janvier, à 10 heures.

En raison des circonstances actuelles, cet avis tiendra lieu de lettre de faire part.

(1964)

CARBURE

LAMPES -- BECS -- LANTERNES

M. Pauwels, représentant de la maison Auto-C, à Gand, se trouve à RENAIK, « Hôtel Lejeune », à la Gare, le mercredi 19 janvier et le jeudi 20 janvier, chaque fois de 9 à 1 h.

(1960)

eu le temps de réfléchir, d'envisager la conséquence de votre action? Vous avez oublié que l'eau vous serait siérement fatigable, que vous étiez chef de famille, que vous étiez vocation.

Sa voix s'élevait, car Guilhem se taisait encore. — Au moins, gémisse-elle, tombant assise sur la chaise qu'Eschère Manséguir avait occupée une heure plus tôt, au moins, vous avez regretté depuis cinq ans, vous vous êtes repenti?

Elle frémit. La main de Guilhem Davignon venait de s'abattre sur son poignet. Toute la chaleur du cœur de Guilhem, toute l'énergie sévère de sa foi pressurée dans ce geste, la tige soulevée, son visage couronné tourné vers elle, il dit avec une sourde indignation :

— Marie-Madeleine, pour qui me prenez-vous? Si grandes que soient mes erreurs et mes fautes, je n'en suis pas à regretter d'avoir voulu le bien plutôt que le mal, la volonté de Dieu avant la mienne...

Elle répondit aussitôt :

— Dieu ne peut pas exiger de nous pareille chose, faire que ce soit notre devoir de l'accomplir et une lâcheté de nous y soustraire.

— Marie-Madeleine, dis-moi donc en face, si vous le pouvez avec sincérité, dites-moi si, par devoir envers moi-même, envers mes parents, il me fallait laisser mourir René Manséguir?

Elle se détourna en balbutiant :

— Ne me demandez pas, je ne sais plus rien... sinon que c'est trop affreux pour vous d'avoir eu à choisir.

Elle avait envie de pleurer, et elle ne versait pas une larme; elle sentait un désir, un besoin d'accuser, de se lamenter tout haut sous l'étreinte brusque et meurtrière d'idées, de vérités qui s'imposaient à elle sans merci, et prenait pour elle une importance plus tyrannique que les événements mêmes qui avait désorganisé son existence.

— Me repénir, regretter? murmura Guilhem avec une sorte de dédain en élevant éternel sur sa courbe, je devrais alors me désespérer et soupirer une larme, parce que mes deux sœurs ont, elles, dans leur lot, de se dévouer à moi, non, non, quand vous nous plaignez ainsi, Marie-Madeleine, ma pauvre enfant, vous êtes plus malheureuse que nous.

(A suivre.)

Feuilleton du BIEN PUBLIC du 20 Janvier 1916 (16)

L'aumône fleurie

PAR

B. de BUXY

— X —

Elle fut interrompue dans ses réflexions par la voix de Salomé qui disait :

— C'est une bonne nouvelle pour nous d'apprendre que René Manséguir est mieux; que notre frère ne lui a pas sauvé seulement un semblant de vie; que Guilhem ne souffre pas sans que personne ait été la récompense.

A bonne santé de M. Manséguir n'enlève pas grand-chose à l'épreuve de mon cousin, repartit Marie-Madeleine.

Alors, un sentiment trop longtemps contenu, refoulé, parut se faire jour en elles comme un flot irrésistible. Mlle Jacobé se domina encore et serra les lèvres pour s'imposer silence; mais Salomé parla :

— Il faudrait pourtant que vous sachiez, à la fin dit-elle. Si René Manséguir existe, s'il lui reste un souffle de vie, c'est à Guilhem qu'il le doit. Sans Guilhem, l'homme qui est là... Elle montrait du doigt la porte de l'autre chambre, — l'homme que vous venez de voir, n'aurait plus son frère.

Elle s'interrompit, effrayée et fièvre de ce qu'elle avait dit. Mlle Jacobé, haletante, penchée en avant, regardait Marie-Madeleine.

— Vous êtes notre parente, repartit Salomé d'une voix brève, enrouée; vous avez le droit de savoir. Dans cet accident que je vous ai raconté, qui a fait de mon frère un infirme, Guilhem n'est pas tombé à la mer, il s'y est jeté.

Jacobé étendit sa main tremblante qu'elle posa timidement sur un bras de Marie-Madeleine.

— Écoutez, filleule, dit-elle tout bas; écoutez bien : c'est vrai...

En arrivant aux roches de la Chouette, poursuivait Salomé dont les yeux se remplissaient de larmes. — Oh! mon Dieu, je me rappelle le beau jour

W. A. SCHOLTEN'S SAGOLINE SURALIMENTE

... AGENT GÉNÉRAL ...

MAURICE VAN HOECKE

GAND = 28, Rue de Flandre, 28 = GAND

SACS A VENDRE. S'adresser à Jos. Lokeu, Avenue de Port-Arthur, 3, Gand.

ON CHERCHE A ACHETER contre argent comptant immédiat, grande quantité de Lioux en corde, ficelles ou fils de jute avec corde de 3 m. de long. Schrader, Coudé Hôtel, Bruxelles.

HOLLANDAIS demeurant Gand, cherche personne ayant un capital disponible pour faire importation de marchandises hollandaises. Ecrire W. W., bur. du journal.

GRANDE MAISON DE COMMERCE à louer, rue de Bruges, pouvant servir pour gros et détail, grande remise avec sortie porte cochère; 9 chambres au premier; on louerait pour prix très réduit. Prendre adresse bur. du journal.

ON DEMANDE SERVANTE, ména ère sérieuse, parlant le français et ayant bonnes références. Prendre adresse bur. du journal.

ON DESIRE LOUER PETITE MAISON BOURGEOISE confortable, vers centre ville, avec jardin; loyer 500 à 900 fr. Ecrire bureau du journal, initiales G. B.

Mr DESIRE LOUER quartier de 1^{er} ordre avec déjeuner au centre de la ville. Ecrire bur. jour. N. Q.

A VENDRE belle MAISON avec jardin; superficie 750 m. c., grande remise, écurie, gaz et chauffage central. Belles caves à provisions, vins, charbons. Salle à manger, cuisine, arrière-cuisine et débarras le tout de plain pieds. 1^{er} étage, 3 places, chambre de bains; au 2^d étage, 4 chambres, grandes armoires; le tout bien achevé, bien tapissé et bien peint. La propriété est située près du Parc. Pour renseignements s'adresser chez C. J. Sturm, bouf. du Château, 52, Gand.

A LOUER, belle MAISON DE RENTIER, situation centrale, se composant au rez-de-chaussée d'un salon et salle à manger faisant suite; parloir, cuisine et lavoir, cour; 1^{er} étage, 4 belles chambres, 2 armoires intérieures, W. C.; 2^e étage, 4 belles chambres, grenier et deux grandes mansardes. Caves à vins, à provisions et à charbon. La maison peut aussi convenir pour commerce; le propriétaire y ferait les changements voulus. Pour conditions et autres renseignements s'adresser chez C. J. Sturm, bouf. du Château, 52, Gand.

Jusqu'à épuisement du stock, SAVON BRUN en bidons de 25 kilos, à 1,40 fr. le kilo; SAVON HOLLANDAIS BLANC, en caisses de 0,70 fr. le kilo; savon en briques pour la lessive, en sacs de 50 kilos, sel de soude, etc., etc. à obtenir chez E. ECKELAERT, rue de Belgrade, 29, à Gand (près de la rue Digne de Brabant).

PERDU, le Jeudi 30 Décembre dernier, dans la matinée, aux environs de la chaussée d'Anvers, un chien malinois, très grand.

Prière de vouloir bien le ramener contre récompense, 85, Coupure, rive gauche, à Gand.

ON DEMANDE DEMOISELLE STENO-DACTYLOGRAPHIE, correspondants anglais et allemand. Pas d'étude. Situation d'avenir. Adresser demande écrite avec références au bureau du journal A. A.

ON DEMANDE A LOUER, au plus tôt, CAMPAGNE, pied à terre, jardin, à proximité tram électrique. Faire offre bureau journal, L. F.

ON DEMANDE à louer ou à acheter dans le centre de la ville, MAISON DE MAÎTRE, spacieuse et moderne, de préférence avec bureaux. Ecrire au bureau du journal, aux initiales X. V. Z.

A louer présentement à prix réduit pendant la guerre: 1^o Une belle maison bourgeoise, située à Gand, rue de Courtrai, n° 162; 2^o Idem, rue du Jambon, n° 43; 3^o Idem, rue des Epingles, n° 12; 4^o Idem, Pécherie, n° 41; 5^o Grande maison avec écurie, remise et magasin à étage; convenant pour tout commerce de gros, rue des Servantes, n° 8 (près de St-Michel); 6^o Une maison dans les mêmes conditions, avec ou sans écurie, remise et grands magasins, le long de la Lys, à Gand, Place du Pré d'Amour, n° 7.

N. B. - Ces deux dernières propriétés, contenant respectivement 720 et 3000 m. c., sont également à vendre.

Pour les conditions s'adresser chez M. MOERMAN, receveur-administrateur à Gand, rue Charles Quint, n° 61.

MAISON A LOUER, se composant de: au rez-de-chaussée: suite de salons, parloir; Entresol: grande chambre; 1^{er} étage: deux belles chambres; 2^e étage: 3 chambres; 2 mansardes; grenier, soussol; habitation et grandes caves. S'adresser rue neuve Saint-Pierre, n° 103.

A LOUER: Au centre de la ville et dans une des rues les plus fréquentées, BELLE MAISON DE COMMERCE, pouvant servir à tout article de détail. Ecrire bureau du journal M. B.

A LOUER PRESENTEMENT. - Belle MAISON BOURGEOISE en parfait état, nouvellement repeinte et recarpénée, dans le quartier de l'ancien Jardin Zoologique. Prix 800 fr. S'adresser chez M. E. Moerman, receveur-administrateur, à Gand, rue Charles Quint, n° 61.

ON DESIRE ACHETER MAISON avec magasins attenants. Indiquer situation et prix. A. B. C., 21, Bureau du journal.

A LOUER PETITE CAMPAGNE agréablement située à ST-DENIS-WESTREY, 8 minutes de la gare, 5 minutes de l'église. Loyer 700 fr. Ecrire, bureau du journal S. D. W.

A LOUER: Belle MAISON bourgeoise, près de la rue Basse des Champs, plusieurs places de plein-pied, avec grand jardin bien arboré et grande serre à vigne. Pouvant servir pour maison de commerce. Prix très modéré. - Prendre adresse bureau du journal. (1885)

Gand. Imp. L. WILLEMS, rue aux Tripes, 2.

SAVON MOU
SAVON genre Sunlight (marque connue)
SAVON en barre, genre Marseille
PRODUITS D'ALIMENTATION
de toute première qualité
218, rue de Mérode, Bruxelles-Midi
On demande AGENTS régionaux.

AVIS AUX BRASSEURS
La Maison Fumière, frères, à Forchies-la-Marche, est en mesure de fournir rapidement et dans de bonnes conditions, les chaudières, cuves à bières et à eau chaude, etc., les usines étant toujours en activité. En cas de commande, elle se chargerait de fournir les plans d'installation étudiés d'après l'état des lieux et selon l'usage auquel ces appareils doivent répondre.

BRUXELLES
Négociant ayant grand magasin plain centre Bruxelles cherche dépôt, consignation ou soldes d'articles se rapportant à confection de dames. Au bassin s'intéresserait dans affaire de rapport immédiat. Ser. Carte d'identité 14506. Bur. Publ. 43, Marché aux Poulets, Bruxelles.

Avis à MM. les Pépiniéristes et Propriétaires!

Occasion unique:

Les pépinières « Aurora » (Emile Kerkvoorde), à Wetteren, vendent à toute offre acceptable, pour débiter le terrain: 300 pommiers pyram. 5/6 ans, extra; 200 pommiers fusaux, id.; 1000 pommiers buissons et cordons, 3/5 ans; 200 cerisiers du nord, buissons, 4 ans; 300 Groseillers ép. Whinham's, 3/4 ans; 150 tilleuls de Russie, 18/25 cm. circ. (magnifiques); 1000 Peupliers régénérés, 12/15 cm.; quelques milliers: Bouleaux, Acaïas, Chênes, Châtaigniers, Erables, pour taillis. - Heures vertes, 1 m., pour haie et taillis. 500 Houx verts, pour haie 1000 arbrustes var forts. Le tout en beaux et forts plants. - Attention à l'adresse! On traite aussi pour plantations à forfait. (1818)

Société anonyme
des Anciens établissements de Filature et de Tissage de Coton A. Vincent & Auger-Vincent

Les actionnaires de la société sont invités à assister à une seconde assemblée générale extraordinaire, qui se tiendra au Siège Social (Grand Toquet, n° 12, à Gand), Samedi 29 janvier 1916, à 11 heures du matin, avec:

ORDRE DU JOUR:
1. Prorogation de la Société pour un nouveau terme de 30 ans, prenant cours le 31 janvier 1916, et modifications de l'art. 4 des statuts;
2. Modifications aux art. 6, 12, 17, 25, 29 et 30 des statuts par leur mise en harmonie avec les dispositions de la nouvelle loi sur les sociétés commerciales;
3. Suppression du § 2 de l'art. 17;
4. Suppression à l'art. 31 de la disposition: « Il sera alloué à chaque commissaire le tiers de la part d'un administrateur » et son remplacement par: « Il sera prélevé la somme nécessaire pour payer aux commissaires les émoluments fixés par l'assemblée générale »;
5. Suppression du § 2 de l'art. 33.
L'assemblée générale délibérera valablement sur les modifications aux statuts quelle que soit la portion du capital représentée par les actionnaires présents.
Société Anonyme
des Anciens établissements:
Ad. Vincent & Auger-Vincent,
L'administrateur-délégué,
Maurice DE LE CROIX.

LOCATION et VENTE de PIANOS
Location d'excellents pianos par mois, ainsi que pour fêtes, soirées et concerts, à des prix très avantageux.
Vente de pianos par location.
Vente de pianos au comptant avec un rabais excessivement considérable. - Garantie sérieuse.
ACCORDAGE - RÉPARATION
Maison B. VAN HYFFTE, 32, rue Basse des Champs (Neder-kouter), Gand. Choix permanent variant environ de 100 à 150 pianos. (1895)

E. ROUVROY
Entreprises générales d'électricité
LUMIÈRES - LUSTRIES
Transport de force
Sonneries et Téléphone
RÉPARATION
Devis gratuit sur demande
LAMPES ACÉTYLENE - CARBURE
GROS ET DÉTAIL
rue de la Catalogne, 7
Téléphone 1290 GAND (1032)

URSMAR LAURENT
Avenue du Grand Marais, 213, GAND, rue
Bempart des Moines, 126, BRUXELLES
SERVICE
CAMIONNAGE JOURNALIER
Gand-Bruges-Bruxelles-Anvers
Liège-Verviers-Louvain
Namur-Charleroi-Mons et environs
de toutes ces villes
PRISE ET REMISE A DOMICILE
DEMANDEZ MES TARIFS
(1860)

FONDS PUBLICS
Paiement de tous coupons payables
Achat et vente de toutes valeurs
Renseignements sur toutes les obligations et actions (124)
Paie de suite Nord Espagne spéc. Pampelune, Saragossa, etc. Cédulas or et papier, Uruguay, Dominica, Japon, Argentine 1911, 4 1/2 et 1887, Belge Annuités, Vietnams 5 %, Congo 4 %, et Crédit communal 5 et 4 %, etc. - S'ADRESSER A
Aug. VAN DEN BOGAERT
Marché au Beurre, 10, Gand
Bureaux ouverts de 8,30 à 12 h. et 14 à 18 h.

Procurez-vous le merveilleux
Vin Névrotique BAETSLE
le régénérateur des forces épuisées
Il sera votre précieux secours en cas de faiblesse de sang ou d'épuisement des muscles et des nerfs. Quand vous serez épuisé et couronné d'huile, il sera le remède efficace contre les pâles couleurs, les fatigues, et les battements de cœur. Quand, à la suite de quelques efforts, vous serez un transpiration; quand vous maigrissez, que vous avez le moral déprimé; quand l'appétit fera défaut et que la digestion sera lente; quand, à la suite de menstrues abondantes ou de pertes blanches, la femme et la jeune fille se sentent épuisées et anémiques; quand le jeune homme s'affaiblit par excès de travail, se lasso aux études à la suite de surmenage; quand, enclin à l'insomnie, des rêves pernicieux et abondants l'agitent et épuisent le système nerveux! etc... N'hésitez plus! faites usage de ce vin fortifiant et énergisant. Ce merveilleux régénérateur des forces épuisées, qui refait le sang admissible, fortifie les nerfs et les muscles, facilite les fonctions digestives, stimule l'appétit, se prend volontiers par adultes et enfants, étant d'une saveur agréable!
MODE D'EMPLOI:
A prendre au début toutes les 5 heures 1 verre à liqueur du Vin Névrotique Baetsle, après amélioration diminuer la dose, pour n'en prendre plus que 4 verres à liqueur par jour.
3 fr. le flacon
Demandez le remède à:
R. BAETSLE, pharmacien
rue Charles Quint, 56, Gand. - Tél. 2719
aussi à la PHARMACIE ALB. BAETSLE
Avenue Elisabeth, à Gand.
Ce merveilleux Vin tonique a remporté la haute distinction d'une médaille d'honneur à l'Exposition internationale de Gand 1913. (7742)

Fabrique de Papiers et Sachets
en tous genres
Adolphe VAN DEN BREE
Boulevard de l'Abattoir, 17 et 18, GAND
Papiers d'Emballages en rames et rouleaux pour fabricants et négociants
CASSES BLANCS POUR BOUTIQUERS
Parchemin, astiné, mat en transparent pour bouchers, charcutiers, etc.
Parchemin végétal pour marchands de beurre
Sachets pour Epiciers, Boulangers, Pâtisseries, Droguistes, Pharmaciens, Tabacs et cigares, etc.
Sachets pour Bl. cottes
Cassettes et ronds p^r pâtisseries, Papiers p^r brasseurs
ETIQUETTES pour CHICORÉE
Sachets doublés et triplés pour chicorée, café et thé
Sachets pour casquettes, chapeaux et modistes, etc. etc.
PRIX AVANTAGEUX
La maison se charge également de l'impression des lettres sur les papiers et sachets (9030)
Maison existant depuis 30 ans

MEUBLES
en Chêne ciré véritable pour
CAMPAGNES, VILLAS, HOTELS

Salles à manger	Chambres à coucher
1 grand Buffet à 4 portes largeur 1.20 mètre	1 Lit à 3 faces
1 Table fixe	1 Lavabo
6 Chaises canées	1 Armoire à deux portes
130.00 francs	1 Table de nuit des, marb.
155.00 - 210.00	225.00 - 250.00
et plus	et plus
Fauteuils Club extra souple	Grand Fauteuil Bergère d'après l'ancien
100.00 fr.	125.00 fr.
GARANTIS CUIR PUR	

Jean DE MOERLOOSE
30, PLACE D'ARMES, GAND
Projets d'Intérieurs étudié complet sans
aucun frais

COMPTOIR général de Produits chimiques et Industriels. Brosses, Eponges, Couleurs, Verres à vitres, Savons, FERRILINE (anti-rouille) FLORALINE (cires lavables)
A. PATERNOTTE
Marché aux Oignons, 6-8
Rempart St-Jean, 20, Gand
Linoléum, Toiles éteintes, Meubles « Thonet » et en Rotin (145)

Téléphone 2413
Téléphone 2413
Quincaillerie LA CHARRUE
DE SCHUYTER & MOENS
GAND - 50, rue Salut-Georges, 50 (Steenendam) - GAND
OUTILLAGE POUR TOUS METIERS
- Calorifères GODIN - Balances et Bascules - Coutellerie -
- Outils et Instruments Agricoles -

OÙ
FAUT-IL ALLER, SE BAIGNER ...
L'Installation moderne des
BAINS de la BOURSE
GAND, 12, Place du Commerce, 12, GAND

Centrale Alimentaire
GAND 48, Rue Bénard, 48 GAND
DISPONIBLE à des prix très avantageux:
Sirop HENLEY (Bettisraves et sucre). --- Savon blanc mou ECLAIR ---
Savon genre Marseille --- Macaroni --- Allumettes --- Boîtes
métalliques à carbure et confitures, Cacao, Figues, etc., etc.
La maison demande offres et échantillons de denrées coloniales

Maison fondée en 1876
CHARLES DE POTTER
7, Place des Chartreux, 7, Gand
Cafés crus et Torréfiés
Allumettes suédoises. --- Bougies
Huile à brûler --- Biscuits --- Confitures
Figues --- Fruits secs
Millet --- Epicerie fines
Torréfaction de cafés à façon
IMPORTATION (HGS) EXPORTATION

TRANSPORTS INTERNATIONAUX
AGENCE EN DOUANE
ZIEGLER ET C^o
Messagerie Suisse
BRUXELLES 162 GAND 131-144
rue Dieudonné Lefevre rue du Jambon
Service Express par route de Gand à Bruxelles et vice-versa. Départs journaliers. Entreprises de transports pour toutes les gares Belges et étrangères autorisées. Service spécial pour marchandises autorisées pour et de la Suisse.
Vastes magasins (à Bruxelles relié à la gare Tour et Taxis).

J'achète MANDATS et BONS POSTES qui n'ont pas été liquidés par l'Administration belge, ainsi que les RENTES BELGES, LOTS de ville et toutes ACTIONS obligations industrielles. Je serai visible à Gand, tous les Vendredis après-midi, n° 5, place du Block. (Représent. des Etabl. Financ. et Com. belge, 36, boul. du Nord, à Bruxelles.) (1895)